

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 août 2011 portant affectation des anciens élèves de la 49^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : ETSS1130701A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-37-2 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 1963 modifié fixant le nombre des emplois que les organismes de sécurité sociale du régime général sont tenus d'offrir aux anciens élèves de l'École nationale supérieure de sécurité sociale à l'issue de leur scolarité, et les conditions d'affectation de ces agents,

Arrête :

Article 1^{er}

Les anciens élèves de la 49^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale sont affectés dans les organismes de sécurité sociale du régime général comme indiqué ci-après :

Mlle Alexandre Isabelle, union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Clermont-Ferrand.

Mlle Artaxet Alice, caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde.

M. Arzel Matthieu, caisse d'allocations familiales de Bayonne.

Mlle Bauer Céline, caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis.

M. Benedick Grégory, caisse régionale d'assurance vieillesse de Strasbourg.

Mlle Benoit Charlotte, caisse primaire d'assurance maladie du Morbihan.

Mlle Berçot Élodie, centre pajemploi.

M. Bersan Florian, caisse d'allocations familiales de Cahors.

M. Blanchart Nicolas, union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie Nord-Est.

M. Blanckaert Antonin, Caisse nationale d'assurance vieillesse.

M. Bonnafoux Frédéric, caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Loire.

M. Bouvier Thomas, caisse primaire d'assurance maladie de Paris.

Mlle Cariou Marianne, caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne.

Mlle Cieplik Camille, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Aquitaine.

Mlle Cournée Aude, caisse d'allocations familiales de Paris.

Mlle Dahmani Nora, Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Mlle Dénéchère Louise, caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Maritime.

M. Drouot Anthony, caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône.

Mlle Duarte Lucie, caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Mlle Eugène Bénédicte, caisse primaire d'assurance maladie du Finistère.

Mlle Gaimard Claire, caisse primaire d'assurance maladie de la Marne.

Mlle Gérard Anne, caisse primaire d'assurance maladie d'Alençon.

M. Goyard Sébastien, caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne.

M. Jocteur-Monrozier Xavier, caisse primaire d'assurance maladie de Clermont-Ferrand.

M. Joseph Thierry, union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale Rhône-Alpes.

Mlle Juan Mélissa, caisse d'allocations familiales de la Loire-Atlantique.

M. Lançon Dumontier Arnaud, caisse d'allocations familiales de l'Eure.

M. Lecomte Pierre, caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or.

M. Le Cozannet Julien, caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

M. Lefèvre Patrick, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bourgogne.

Mlle Leyendecker Lise, union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Paris et région parisienne.

Mme Mangin Magali, caisse primaire d'assurance maladie de la Marne.
Mlle Maudry Marion, caisse primaire d'assurance maladie de Laval.
M. Maurel Vincent, caisse primaire d'assurance maladie de Limoges.
M. Maury David, caisse d'allocations familiales d'Albi.
Mlle Micallef Stéphanie, union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Limoges.
Mlle Mongin Fanny, caisse primaire d'assurance maladie du Var.
M. Nedesowski Sébastien, caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne.
Mlle Patry Axelle, union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale d'Agen.
M. Perrault Arnaud, Caisse nationale d'assurance vieillesse.
Mlle Perrin Anne-Céline, caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin.
Mlle Pétignier Coralie, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Centre.
Mlle Preux Aurélie, caisse primaire d'assurance maladie de l'Isère.
M. Remonnay Raphaël, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Rhône.
Mlle Roque Sandrine, caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.
M. Sauzereau Vincent, caisse d'allocations familiales du Rhône.
Mlle Schiller Sarah, caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme.
Mlle Stiehr Anne-Lise, caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne.
Mlle Tricoit Esther, caisse d'allocations familiales de la Roche-sur-Yon.
M. Truphème Louis, agence centrale des organismes de sécurité sociale.
Mlle Wickers Valentine, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Aquitaine.

Article 2

Les anciens élèves de la 49^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ci-après mentionnés sont affectés dans les organismes de sécurité sociale des autres régimes suivants :
M. Courros Gilles, régime social des indépendants d'Aquitaine.
M. Leclair Sébastien, régime social des indépendants de Bourgogne.

Article 3

Les présentes dispositions prennent effet au 1^{er} juillet 2011.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 août 2011.

Pour le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé et par délégation :
*Le chef de service adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

F. GODINEAU